

nombre des petits bateaux. A certains endroits, en Colombie-Britannique, les petits ports sont littéralement couverts d'un bout à l'autre de bateaux et un nombre incalculable d'embarcations ne trouvent pas de place pour y jeter l'ancre en sécurité. De fait, quelques-uns de mes voisins doivent remorquer leurs bateaux sur des rampes pour les placer dans un endroit sûr, au lieu de les laisser à l'ancre dans un port où les tempêtes les moins dangereuses pourraient les endommager.

J'engage le nouveau ministre des Travaux publics à faire effectuer une enquête complète sur la nécessité d'une importante extension des ports pour petits bateaux le long de la côte du Pacifique et à tenir compte à cet égard du plan du gouvernement provincial en vue de l'aménagement de ports de mer. C'est un domaine où, à mon avis, le ministère des Travaux publics devrait faire preuve de plus d'initiative que par le passé.

Je veux aborder une autre question, dont j'ai déjà parlé à deux des nouveaux ministres. Il y a deux ans, je m'en étais entretenu avec le ministre du Travail de l'époque. Il s'agit de l'embauche de soudeurs canadiens par l'entreprise qui doit aménager un nouveau pipe-line d'un bout à l'autre du pays. J'ai insisté sur le fait qu'en Colombie-Britannique, il y a deux ans, on s'était plaint de ce que des soudeurs canadiens n'étaient pas embauchés pour ces travaux. Dans la plupart des cas, les entrepreneurs sont au service de maisons américaines et les sociétés pour lesquelles ils assurent le fonctionnement de ces pipe-lines sont souvent entre les mains de capitalistes américains. Maintes gens m'ont dit qu'il est à peu près impossible aux soudeurs canadiens d'obtenir du travail.

J'ai soulevé la question à la Chambre des communes et j'ai demandé au ministre du Travail de l'époque de faire enquête à ce sujet. Il s'est renseigné et m'a rassuré en me disant que seul un nombre limité de surveillants américains pouvaient entrer au pays pour travailler à ces pipe-lines. Plus tard, d'autres gens m'ont formulé des plaintes, preuves en main. J'ai fait à ce sujet une enquête aussi complète que possible. J'ai interrogé les dirigeants de l'école technique fédérale de Nanaimo, les diplômés de cette institution et certaines personnes qui déjà, à ma connaissance, avaient été employées à des travaux de génie. C'était partout la même histoire, une histoire vraiment révoltante.

Je n'ai pu faire autrement que me rendre compte de ce problème au cours de la campagne électorale lorsque j'ai tenu une assemblée à l'un des grands chantiers de construction de ma circonscription. Le premier homme

que j'ai rencontré était un ancien compagnon avec qui j'ai travaillé, il y a quatre ou cinq ans, au chantier de Victoria. Il était alors un soudeur de grande expérience; il avait également suivi des cours expressément pour se familiariser avec le soudage des pipe-lines. Il m'a dit qu'au premier endroit où il a travaillé, il y avait 24 soudeurs dont 23 Américains et que la société et les 23 Américains lui ont fait la vie tellement dure qu'il a dû quitter son emploi après moins de six semaines. Des gens sérieux m'ont répété maintes et maintes fois la même histoire.

J'ai écrit au ministre du Travail et au ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration; je n'ai pas à me plaindre des réponses qu'ils m'ont adressées. Je ne doute pas de leur sincérité. Cependant, j'estime qu'on les a bien mal renseignés. Autrement, ils ne m'auraient pas adressé ces réponses rassurantes.

Je constate, par exemple, que le syndicat accrédité qui détient les droits de négociation pour ces emplois en Colombie-Britannique est appelé à fournir des soudeurs. Le syndicat envoie effectivement des soudeurs mais en moins de trois semaines environ ces hommes sont congédiés et la société en question s'adresse au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour l'informer qu'il n'y a plus de soudeurs en disponibilité parce qu'elle a employé tous ceux du syndicat. Alors, des soudeurs des États-Unis sont admis au Canada. Et cela se fait en vertu de classements plutôt douteux. En fait, on a inventé un nouveau classement des spécialistes en pipe-lines qui n'explique pas avec précision quelle est la spécialisation dont il s'agit.

A mon avis, les ministres du Travail et de la Citoyenneté et de l'Immigration devraient faire examiner la situation beaucoup plus à fond avant le printemps prochain lorsqu'on ouvrira de nouveau le chantier de ces entreprises. Tout le monde sait, je pense, qu'à ce moment-là nous connaissons une période de chômage assez intense et qu'il y aura beaucoup d'agitation si la situation est la même que dans le passé.

Je conseillerais aussi au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de reviser nos conditions d'immigration des États-Unis, parce qu'aucun Canadien ne peut émigrer vers les États-Unis et obtenir du travail dans des entreprises de ce genre comme les citoyens américains ont pu le faire au Canada.

J'ajoute que nombre d'entre eux entrent au Canada sous de faux prétextes et ne s'en cachent pas. En fait, certains s'en vantent. Certains se vantent d'entrer au Canada en prétendant être des immigrants venus s'établir comme colons et déclarent ensuite en riant: "Si nous sommes venus ici c'est simple-